

**MAIRIE DE PRADES-SUR-VERNAZOBRE**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 MARS 2021**

Date de la convocation : 11 mars 2021  
Date d'affichage : 19 mars 2021  
Nombre de conseillers en exercice : 11

Le seize mars deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des associations, sous la présidence de M. Jean-Marie MILHAU, Maire.

Présents : Jean-Marie MILHAU, Roch CODOU, Patrice POUX, Jean-Marc CULIOLI, Alexandre JOUGLA, Michel DEPAULE, Estelle PEXOTO, Yoan MAGE, Christine ESCANDE, Noémie CAVROIS, Xavier PETIT, Estelle PEXOTO

Secrétaire : Yoan MAGE

Le conseil est au complet et monsieur le Maire soumet le rajout d'un ordre du jour.  
Le conseil municipal à l'unanimité accepte.

<b>OBJET :</b>	<b>Emprunt bancaire à long terme</b>	<b>2021-03/01</b>
----------------	--------------------------------------	-------------------

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du lancement des travaux du local technique début avril et l'informe que compte tenu de nos disponibilités financières il serait souhaitable de contracter un emprunt à taux fixe auprès de la banque postale pour un montant de cent-vingt mille euros.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer :

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE :**

- ✓ A l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès de la banque postale un emprunt d'un montant de 120 000 € (cent-vingt mille euros) et à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.
- ✓ Cet emprunt sera remboursé sur une durée de 20 ans (240 mois)
- ✓ Echéances trimestrielles de 1 637.52 euros.
- ✓ Taux fixe de 0,88 %
- ✓ Frais de dossier : 200 €.
- ✓ S'engage pendant toute la durée de l'emprunt à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances et à créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les taxes pour assurer le paiement des échéances.

<b>OBJET :</b>	<b>Mise à jour du plan communal de sauvegarde</b>	<b>2021-03/02</b>
----------------	---	-------------------

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

**Monsieur le Maire, expose** que la commune de Prades-sur-Vernazobre s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde Inondation (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens.

Ce plan a été élaboré avec le concours de la société EGIS Eau, sous la conduite du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron, en concertation avec les services du Conseil Général du L'Hérault, du Conseil Régional, de la Préfecture (sécurité civile), du SDIS, de la gendarmerie, de la DDE et de l'ensemble des acteurs locaux, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004.

Le Plan Communal de Sauvegarde est constitué de plusieurs livrets :

Livret 1 : Organisation Communale de Crise, qui reprend l'organisation générale de la commune (Organigramme de crise et missions génériques de chaque cellule opérationnelle)

Livret 2 : Annuaire de crise.

Considérant le changement de municipalité en 2020, il convient de mettre à jour l'annuaire de crise ainsi la constitution de la cellule communale de crise.

**Monsieur le maire propose** également que soit mis à jour les coordonnées des personnes vulnérables.

**Par conséquent, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde, d'approuver sa révision et sa mise à jour ainsi que le DICRIM**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la proposition du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Prades-sur-Vernazobre,

**APPROUVE** la révision du Plan Communal de Sauvegarde et sa mise à jour ainsi que le DICRIM.

<b>OBJET :</b>	<b>Demande de subvention au titre du FAIC 2021</b>	<b>2021-03/03</b>
----------------	--	-------------------

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer des travaux de réfection de chemin communaux.

Il présente les devis réceptionnés en mairie d'un montant de 98 675,00 euros HT.

Il indique que compte tenu des disponibilités budgétaires de la commune, il serait souhaitable de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Hérault une subvention au titre du FAIC la plus large possible.

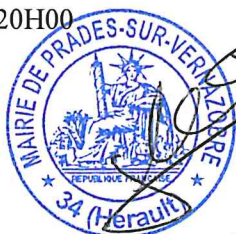
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les travaux cités ci-dessus
- Sollicite de la part du Conseil Départemental, une subvention la plus large possible au titre du FAIC 2021

#### **Questions Diverses :**

- ✦ L'ordre du jour du permis de louer est reporté
- ✦ Ayant de nombreuses difficultés pour capter le réseau orange, le maire propose le changement d'opérateur.
- ✦ Phytozéro : Le débat a été lancé pour le passage à deux grenouilles au lieu de trois. En effet le temps alloué à ce programme ne permet pas d'être accompli par notre agent d'entretien.
- ✦ La mairie a accusé réception d'une demande de licence IV. L'exploitation de cette dernière est fixée courant juin 2021.
- ✦ Le maire rend compte dans le cadre du GeMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) de l'intervention dans notre rivière 100 m à l'aval du pont jusque la limite du pont de la Mairie de Pierrerue pour un nettoyage.

La séance est levée à 20H00



Le Maire, Jean-Marie Milhau